

Fukushima : le patronat japonais souhaite que l'Etat indemnise les riverains

mercredi 4 mai 2011, par Le Monde.fr (Date de rédaction antérieure : 2 mai 2011).

Se montrant extrêmement critique vis-à-vis de son gouvernement, le chef du patronat japonais, Yonekura Hiromasa, a estimé, lundi 2 mai, qu'il revenait à l'Etat, et non à l'opérateur de Fukushima, d'indemniser les riverains de la centrale nucléaire accidentée lors du séisme et du tsunami du 11 mars.

« *Le gouvernement se défausse pour n'assumer aucune responsabilité* », a dénoncé le président de la fédération Keidanren dans un entretien accordé à l'AFP, prenant la défense de la société Tokyo Electric Power (Tepco), critiquée pour sa gestion de l'accident nucléaire. « *Je critique ouvertement le gouvernement au sujet des indemnisations* », a-t-il ajouté.

Selon M. Hiromasa, « *le gouvernement doit continuer à aider Tepco et doit aussi indemniser ces habitants* ». « *Ils ont toujours dit que Tepco était responsable de ces indemnisations, mais ce n'est pas vrai au regard de la loi* », a-t-il insisté.

REJET DE TOUTE NATIONALISATION

Poussé par le gouvernement, l'opérateur a commencé à verser des indemnités aux personnes chassées de chez elles par l'accident provoqué par le tsunami qui a mis hors de service le système de refroidissement des réacteurs. « *Cette attitude du gouvernement japonais a eu une influence vraiment négative sur les réactions de l'opinion mondiale en termes de politiques énergétiques* », a-t-il jugé au sujet des décisions de plusieurs gouvernements de suspendre leurs programmes nucléaires.

Le patron des patrons a aussi vivement rejeté toute éventuelle nationalisation de Tepco, une hypothèse évoquée fin mars par le ministre délégué à la stratégie nationale. « *Il y a un ministre stupide, ignorant, qui a mentionné l'éventualité d'une nationalisation de Tepco, qui ne peut en aucun cas avoir lieu* », a-t-il affirmé.

« DÉSASTRE INIMAGINABLE »

Yonekura Hiromasa a assuré que l'opérateur avait construit et géré la centrale de Fukushima Daichi sur la base des normes établies par l'Etat. Il a expliqué que la loi japonaise prévoyait que les opérateurs étaient responsables de tout dégât provoqué par leurs installations, sauf « *en cas de désastre inimaginable [1], ou de conflit interne ou de terrorisme, auxquels cas l'Etat doit prendre à sa charge toutes les indemnisations* ».

P.-S.

Notes

[1] Problème : l'actuel désastre avait été précisément »imaginé« et n'avait strictement rien »d'inimaginable« ! Ce sont les opérateurs comme Tepco et l'administration gouvernementale qui ont choisi de ne pas prendre en compte les avertissements formulés par des hommes politiques d'opposition, les mouvements citoyens ou des experts. Note d'ESSF.